

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1818

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Hugué, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1818**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 5 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (350 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 5 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association partage tiers-monde Val d'Azergues pour le projet Mogtédó, au Burkina Faso

L'association partage tiers-monde Val d'Azergues a été créée en 1983. Elle se définit lors de sa création, par une très forte volonté de travailler la sensibilisation des adhérents à la question du développement des pays en voie de développement, mais aussi la popularisation de cette question dans l'opinion publique locale. Peu à peu, pour ne pas en rester aux seuls objectifs de l'information et de la sensibilisation, l'association s'est engagée dans le soutien de micro projets jusqu'à prendre en charge un véritable projet de développement.

L'association travaille depuis 2005 sur 4 villages de la Commune de Mogtédó dans la province du Ganzourgou au Burkina Faso. Ces 4 villages comptent environ 8 000 habitants. Le taux d'accès à l'eau de ces villages est très inférieur aux préconisations en vigueur : chaque forage compte entre 500 et 600 habitants comparé au critère d'un forage pour 300 habitants.

Le projet consiste à implanter 4 forages sur 2 des 4 villages, à raison de 2 dans chacun des villages, dans la Commune de Mogtédó au Burkina Faso. Ces implantations de nouveaux forages viendront compléter les forages existants. Les associations des usagers de l'eau de chaque village seront renforcées et formées.

Le projet est évalué à 44 705 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 31 500 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 21 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 500 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 10 500 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de facture justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Experts solidaires pour le projet de Yaongo au Burkina Faso

Pour bâtir le monde de demain, l'expertise est indispensable, au nord comme au sud, afin de garantir de manière juste et équitable, l'accès à l'eau, l'énergie, la sécurité alimentaire et à un habitat décent dans un environnement sain et durable. L'association Experts solidaires est fondée sur le constat que cette expertise est insuffisamment partagée, trop dépendante de mécanismes de financement du développement où la solidarité et l'entraide n'ont plus leur place. Pour répondre à cette situation, Experts solidaires met ses expertises diverses au service d'initiatives qui, par leur taille, leurs porteurs ou leurs thématiques, n'ont pas accès à un soutien technique, institutionnel, social ou organisationnel. Leurs domaines d'intervention sont les suivants : sécurité alimentaire, habitat et urbanisme, environnement, énergie, accès à l'eau et à l'assainissement. L'échange et le transfert de compétences, la non-substitution aux dynamiques locales sont les principes majeurs de leurs interventions, dans une logique d'indépendance et de transparence.

Le projet proposé par Experts solidaires a pour objectif d'améliorer l'accès à l'eau potable pour le Village de Yaongo (2 800 habitants) par la mise en place d'un réseau de distribution d'eau (comprenant un château d'eau et 6 kilomètres de réseau) alimenté à partir d'un forage (existant). Des bornes fontaines (2) et des branchements privés (20) sont prévus dans le projet. La mise en place de ces infrastructures vise à réduire les maladies liées à la contamination des puits par la Bilharziose ou au transport de l'eau et limiter la pénibilité de cette tâche. Un volet énergie solaire est également prévu afin de fournir l'énergie nécessaire à l'alimentation en eau potable.

Le projet est évalué à 188 510 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 57 900 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 38 600 €, Eau du Grand Lyon apportant 19 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 19 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de facture justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Inter aide pour le projet Kindo Didaye 2017 en Éthiopie

Créée en 1980, Inter aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres.

Le projet proposé par Inter aide se déroule en milieu rural dans la région sud de l'Éthiopie. Dans les zones ciblées, l'approvisionnement en eau est entièrement dépendant de la pluviométrie et devient très déficitaire en saison sèche. Le temps moyen de la corvée d'eau est de 38 minutes et la consommation individuelle s'établit autour de 4 à 6 litres par jour tous usages confondus. Les taux de latrinsation du milieu sont en amélioration mais l'assainissement total est rarement atteint. Les capacités techniques et institutionnelles des acteurs de l'eau sont encore trop peu structurées pour permettre un dispositif viable d'accès aux services de maintenance.

Le présent projet concerne la troisième année d'un programme d'intervention de 3 ans sur 11 districts d'implantation de l'association dans le sud éthiopien dont les 2 axes sont :

- 1° - répondre aux besoins en eau et en assainissement pour des populations isolées de 6 des 9 districts par la construction d'ouvrages gravitaires et de latrines familiales,
- 2° - faciliter la mise en place de services de maintenance par un appui aux bureaux de l'eau et aux fédérations d'usagers sur les 9 districts.

La troisième année de ce programme prévoit la construction de 60 nouveaux points d'eau au bénéfice de 18 000 personnes et de 700 latrines traditionnelles pour environ 4 000 habitants.

Le projet est évalué à 552 553 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 70 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 46 700 €, Eau du Grand Lyon apportant 23 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 23 300 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de facture justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association des jeunes Guinéens de France (AJGF) pour le projet Daralabé en Guinée

L'AJGF, créée le 1er octobre 1997, a notamment pour objet d'établir une passerelle entre les jeunes Guinéens résidant en France et ceux résidant en Guinée, d'inciter les jeunes Guinéens à s'intéresser aux problèmes ainsi qu'à l'avenir de la Guinée et de participer au développement socio-économique et culturel de la Guinée. Pour le projet d'accès à l'eau de Daralabé, l'AJGF s'appuiera en Guinée sur son représentant sur place, la Fondation El Hadj Oumar Rafiou, qui dispose d'équipes à Conakry et à Daralabé, pour les relations avec l'administration comme avec les divers intervenants locaux sur le projet. L'AJGF s'appuiera également en Guinée sur le service national des points d'eau (SNAPE), qui agira comme maître d'œuvre délégué en Guinée. Consciente des spécificités de ce type de projet, l'AJGF a demandé au réseau d'expertise en appui au développement (le REXAD, récemment constitué en association Loi 1901, voir annexe 6) d'appuyer l'AJGF dans la réalisation des études et du contrôle d'exécution.

Le manque d'eau potable résultant de l'accroissement de la population, du vieillissement et de l'insuffisance du réseau et du réservoir créés en 1997, limite le développement de la Commune de Daralabé. La mairie de Daralabé a demandé à l'AJGF d'intervenir pour mettre en place une nouvelle station de pompage et un réservoir en charge adaptés à la population actuelle, et de les relier au réseau existant alimentant 4 bornes fontaines existantes, en complétant par une quinzaine de branchements privés, comprenant notamment école primaire, collège et centre de santé.

Le projet porte sur l'alimentation en eau potable de 2 300 personnes au travers de 4 bornes fontaines et 15 branchements privés. Il comporte également des actions de sensibilisation et de formation visant à améliorer la gestion technique et financière de l'eau potable. Deux latrines publiques seront par ailleurs installées au centre du village.

Le projet est évalué à 79 296 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 61 300 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 40 800 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 500 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 20 400 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de facture justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association énergie-coopération développement (ECD) pour le projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau - Village de Ban Nha Khang Xang" au Laos

L'association énergie-coopération développement a été créée le 6 octobre 2010 à Bourg en Bresse par des personnes qui adhéraient préalablement à l'association électriciens sans frontières. L'objet de l'association est d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées des pays les plus pauvres dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés tels que la formation jusqu'au transfert de compétences, pour contribuer à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation et la lutte contre l'exode rural et assurer la pérennité des réalisations.

Le Laos est un pays enclavé d'Asie du sud-est. Son 138° rang à l'indice de développement humain n'illustre qu'imparfaitement la pauvreté des 68 % de ses habitants vivant en zone rurale. Bon nombre d'entre eux vivent dans des zones isolées, leur accès aux villes et aux services essentiels est à la fois très faible et discontinu, les pluies des mois de septembre et octobre entravant de nombreuses pistes rurales.

La zone ciblée par l'action est située dans la province de Khammouane au centre du Laos. La province est partenaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un contrat de coopération depuis 1997. Le district de Thakhek (130 000 habitants) est l'un des 10 districts de Khammouane, il est situé le long du Mékong et il s'étend en direction du Viet Nam. Seuls 32 % des ménages de Khammouane disposent d'un accès permanent à l'eau potable, 67 % d'entre eux étant situés dans les zones urbaines de la province.

Le projet vise à la réalisation d'un réseau dans le Village de Ban Nha Khang Xang, soit la réalisation : d'un forage avec pompe immergée, d'un château d'eau avec desserte par 5 ou 6 bornes fontaines et d'un bloc latrine pour l'école primaire.

Le projet est évalué à 46 404 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 27 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 18 500 €, Eau du Grand Lyon apportant 9 300 €. Une aide sera sollicitée par la Métropole auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse à hauteur de 9 200 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de facture justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé serait inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2017, d'un montant de :

- 21 000 € au profit de l'association partage tiers-monde Val d'Azergues dans le cadre du projet Mogtéo au Burkina Faso,
- 38 600 € au profit de l'association Experts solidaires dans le cadre du projet Yaongo au Burkina Faso,
- 46 700 € au profit de l'association Inter aide dans le cadre du projet Kindo Didaye 2017 en Éthiopie,
- 40 800 € au profit de l'association des jeunes Guinéens de France dans le cadre du projet Daralabé en Guinée,
- 18 500 € au profit de l'association énergie-coopération développement (ECD) dans le cadre du projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau - Village de Ban Nha Khang Xang" au Laos.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement de 82 700 € au titre des dossiers objets de la présente délibération,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer de 165 600 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2017 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197 eau coopération décentralisée, pour un montant de 118 900 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186 assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 46 700 €.

4° - La recette correspondante à hauteur de 82 700 € sera imputée sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2017 - compte 748 - opération n° 1P02O2197 Eau coopération décentralisée pour un montant de 59 400 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2017 - compte 748 - opération n° 2P02O2186 Assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 23 300 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.